

(19)



(11)

EP 4 740 788 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
13.05.2026 Bulletin 2026/20

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
A45D 33/00 ^(2006.01) **A45D 33/26** ^(2006.01)
A45D 40/18 ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **25212829.3**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
A45D 33/26; A45D 33/006

(22) Date de dépôt: **31.10.2025**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC ME MK MT NL
NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA
Etats de validation désignés:
GE KH LA MA MD TN

(71) Demandeur: **Fast Beauty Retailing Co., Ltd**
Seoul 06044 (KR)

(72) Inventeur: **ZAHHAR, Mohamed**
06044 Seoul (KR)

(74) Mandataire: **Novagraaf Technologies**
2 rue Sarah Bernhardt
CS90017
92665 Asnières-sur-Seine Cedex (FR)

(30) Priorité: **07.11.2024 FR 2412213**

(54) DISPOSITIF DE CONDITIONNEMENT POUR PRODUIT COSMETIQUE COMPORTANT UN RECEPTACLE POUR UNE SPATULE

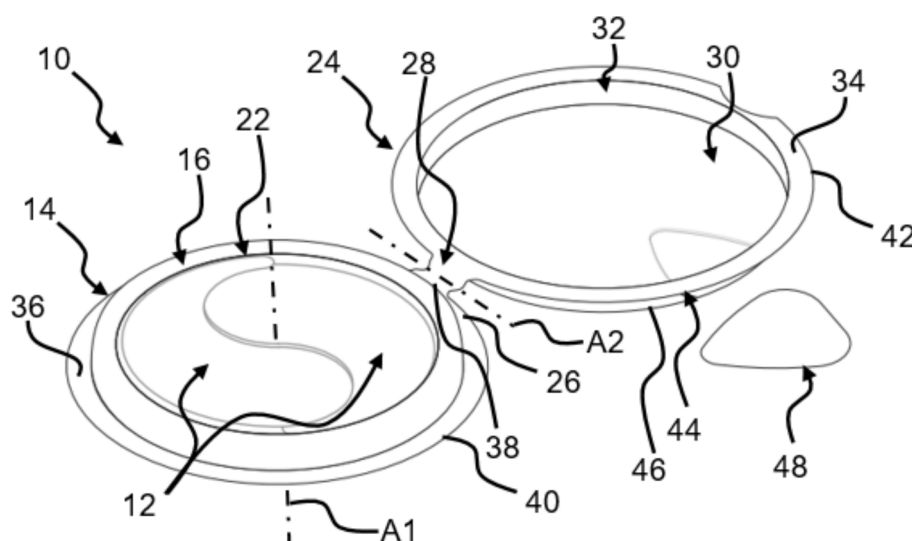
(57) La présente invention a pour objet un dispositif de conditionnement (10) de produit cosmétique (12), caractérisé en ce qu'il comporte :

- un récipient (14) destiné à contenir le produit cosmétique (12), le récipient (14) comportant une ouverture principale (22),
- un couvercle (24) qui est lié à un bord du récipient (14) par l'intermédiaire d'un élément de charnière (28) de manière à pouvoir pivoter entre un état fermé dans lequel le couvercle (24) obture l'ouverture principale (22) et au

moins un état ouvert qui permet de donner accès à l'ouverture principale (22) pour permettre un prélèvement de produit cosmétique (12),

- un réceptacle (44) agencé dans une face externe (46) de la paroi principale (30) du couvercle (24), le réceptacle (44) étant conformé pour recevoir par emboîtement élastique une spatule (48) et pour la retenir sur le couvercle (24) avant le prélèvement, la spatule (48) étant destinée à être utilisée pour le prélèvement de produit dans le récipient (14).

[Fig.2]



EP 4 740 788 A1

Description**Domaine technique de l'invention**

[0001] La présente invention concerne un dispositif de conditionnement pour un produit cosmétique.

Arrière-plan technique

[0002] Différents dispositifs de conditionnement de produits cosmétiques tels que des poudres ou crèmes destinées au maquillage sont utilisés. Ils sont généralement fabriqués par injection de matériau plastique dans un moule.

[0003] Il est connu de réaliser des dispositifs de conditionnement de formes relativement plates, par exemple en forme de disque, avec une partie récipient prévu pour contenir le produit destiné au maquillage, et une partie couvercle destinée à protéger le produit.

[0004] Il existe de nombreuses contraintes concernant la fabrication et la conception de ces dispositifs de conditionnement. En particulier, ils doivent avoir un aspect extérieur valorisant le produit contenu dans le récipient. Ils doivent aussi être pratiques à manipuler et permettre un prélèvement de produit pour application sur la peau de l'utilisateur. Ils doivent aussi être faciles à fabriquer et peu coûteux.

[0005] Le prélèvement de produit dans le récipient nécessite parfois l'utilisation d'un accessoire. Les dispositifs de conditionnement connus sont généralement dépourvus d'un tel accessoire de prélèvement

[0006] Il existe un besoin pour un dispositif de conditionnement de produit cosmétique amélioré permettant d'associer un accessoire de prélèvement sans pénaliser la facilité de fabrication du dispositif de conditionnement.

Résumé de l'invention

[0007] L'invention propose un dispositif de conditionnement de produit cosmétique, caractérisé en ce qu'il comporte :

- un récipient destiné à contenir le produit cosmétique, le récipient comportant une ouverture principale,
- un couvercle qui est lié à un bord du récipient par l'intermédiaire d'un élément de charnière de manière à pouvoir pivoter entre un état fermé dans lequel le couvercle obture l'ouverture principale et au moins un état ouvert qui permet de donner accès à l'ouverture principale pour permettre un prélèvement de produit cosmétique,
- un réceptacle agencé dans une face externe de la paroi principale du couvercle, le réceptacle étant conformé pour recevoir par emboîtement élastique une spatule et pour la retenir sur le couvercle avant le prélèvement, la spatule étant destinée à être utilisée pour le prélèvement de produit dans le récipient.

[0008] L'invention peut être définie par les caractéristiques suivantes, prises individuellement ou en combinaison :

- le réceptacle forme un évidement, ou renforcement, dans la face externe de la paroi principale du couvercle, l'évidement étant délimité par au moins deux rebords secondaires qui s'étendent suivant une direction sensiblement radiale depuis un bord périphérique de la paroi principale du couvercle vers le centre du couvercle ;
- le réceptacle forme un décrochement, ou encoche, dans le bord périphérique de la paroi principale du couvercle ;
- le réceptacle a globalement une forme triangulaire avec des extrémités arrondies, à la manière d'un plectre, et l'un des côtés du réceptacle est affleurant avec le bord périphérique de la paroi principale du couvercle ;
- le récipient, le couvercle, et l'élément de charnière sont réalisés d'une seule pièce ;
- l'élément de charnière est constitué d'une bande de matière reliant un bord périphérique du récipient à un bord périphérique du couvercle, ladite bande de matière étant suffisamment flexible pour permettre le pivotement du couvercle par rapport au récipient entre son état fermé et son état ouvert qui permet de donner accès à l'ouverture principale ;
- le récipient et le couvercle sont conformés de manière que, dans l'état fermé du couvercle sur le récipient, le dispositif de conditionnement a globalement la forme d'un disque ;
- le couvercle comporte une première collerette radiale externe qui est prévue pour venir en appui axial contre une seconde collerette radiale externe appartenant au récipient ;
- le dispositif comporte la spatule qui est montée emboîtée dans le réceptacle ;
- l'un du couvercle et du récipient comprend une protrusion ou une saillie ou une portion de bourrelet ou un bourrelet prévue pour retenir le couvercle dans l'état fermé ;
- l'autre du couvercle et du récipient comprend une forme en creux ou un trou ou une portion de gorge ou une gorge prévue pour retenir le couvercle dans l'état fermé ;
- la forme en creux ou le trou ou la portion de gorge ou la gorge est prévu pour recevoir la protrusion ou la saillie ou la portion de bourrelet ou le bourrelet lorsque le couvercle dans l'état fermé ;
- le réceptacle comprend des ergots de retenue de la spatule, prévus pour s'accoupler élastiquement ou s'emboîter élastiquement avec la spatule reçue dans le réceptacle ;
- les ergots de retenue sont agencés en périphérie du couvercle, par exemple pour coopérer avec une contreforme de la spatule.

Brève description des figures

[0009] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la lecture de la description détaillée qui va suivre pour la compréhension de laquelle on se reportera aux dessins annexés dans lesquels :

[Fig. 1] est une vue en perspective qui représente un dispositif de conditionnement de produit cosmétique à l'état ouvert, vide de produit, comportant un réceptacle pour une spatule, la spatule étant représentée en dehors du réceptacle ;

[Fig. 2] est une vue similaire à celle de la figure 1 qui représente le dispositif de conditionnement lorsque son récipient comprend deux produits juxtaposés dans deux zones du récipient ;

[Fig. 3] est une vue en perspective qui représente le dispositif de conditionnement à l'état fermé, la spatule étant orientée pour permettre son insertion dans le réceptacle ;

[Fig. 4] est une vue de côté selon la flèche F4 qui représente le dispositif de conditionnement à l'état fermé de la figure 3, avec la spatule prête à être montée dans le réceptacle.

Description détaillée de l'invention

[0010] Dans la description qui va suivre, des éléments identiques, similaires ou analogues seront désignés par les mêmes chiffres de référence.

[0011] Les figures 1 à 4 représentent un dispositif de conditionnement 10 de produit cosmétique 12 selon un mode de réalisation avantageux.

[0012] Le dispositif de conditionnement 10 comporte un récipient 14 destiné à contenir le produit cosmétique 12. Ce récipient 14 se présente ici sous la forme d'une pièce circulaire en forme de disque. Le récipient 14 comporte un rebord principal 16 circulaire qui délimite ici un alésage cylindrique 18 prévu pour contenir le produit cosmétique 12.

[0013] On définit à titre non limitatif une direction axiale principale A1, suivant l'axe de l'alésage cylindrique 18, orientée du bas vers le haut en considérant les figures 1 à 4.

[0014] L'alésage cylindrique 18 est fermé à son extrémité axiale inférieure par un fond plat 20 et délimite, à son extrémité axiale supérieure, une ouverture principale 22 circulaire.

[0015] Selon une mise en œuvre ;

- l'un du couvercle 24 ou du récipient 14 (et en particulier le rebord principal 16) peut comprendre une protrusion ou une saillie ou une portion de bourrelet ou un bourrelet,
- l'autre du couvercle 24 et du récipient 14 peut comprendre une forme en creux ou un trou ou une portion de gorge ou une gorge,

et la forme en creux ou le trou ou la portion de gorge ou la gorge est prévu pour recevoir la protrusion ou la saillie ou la portion de bourrelet ou le bourrelet pour retenir le couvercle 24 dans l'état fermé .

[0016] Sur la figure 2, on a représenté à titre d'exemple le produit cosmétique 12 contenu dans le récipient 14, ici sous la forme de deux produits distincts placés de manière juxtaposée dans le récipient 14.

[0017] Le dispositif de conditionnement 10 comporte un couvercle 24 qui est lié à un bord 26 du récipient 14 par l'intermédiaire d'un élément de charnière 28. L'élément de charnière 28 est configuré pour permettre au couvercle 24 de pivoter par rapport au récipient 14, autour d'un axe de pivotement transversal A2, entre un état fermé, qui est illustré par les figures 3 et 4, et un état ouvert, qui est illustré par les figures 1 et 2.

[0018] Dans l'état fermé, le couvercle 24 obture l'ouverture principale 22.

[0019] Dans l'état ouvert, le couvercle 24 est basculé vers l'extérieur, vers la droite en considérant les figures 1 et 2, ce qui permet de donner accès à l'ouverture principale 22 et donc à l'intérieur du récipient 14 pour permettre un prélèvement de produit cosmétique 12.

[0020] Le couvercle 24 comporte ici une paroi principale 30 en forme de disque qui vient coiffer le récipient 14 dans l'état fermé. La paroi principale 30 se prolonge vers le bas, lorsque l'on se réfère aux figures 3 et 4, par une jupe axiale 32 prévue pour recouvrir le bord 26 du récipient 14 dans l'état fermé.

[0021] La jupe axiale 32 est pourvue ici d'une première collerette radiale externe 34 qui s'étend radialement vers l'extérieur depuis l'extrémité axiale inférieure de la jupe axiale 32, en considérant les figures 3 et 4.

[0022] Le récipient 14 comporte ici une seconde collerette radiale externe 36 qui s'étend radialement vers l'extérieur depuis la base inférieure du bord du récipient 14.

[0023] Dans l'état fermé, la première collerette radiale externe 34 vient recouvrir et s'appuyer axialement contre la seconde collerette radiale externe 36.

[0024] Avantageusement, le récipient 14, le couvercle 24, et l'élément de charnière 28 sont réalisés d'une seule pièce, par moulage en matière plastique.

[0025] L'élément de charnière 28 est ici constitué d'une bande de matière 38 reliant un bord périphérique du récipient 14, ici un premier bord périphérique externe 40 de la seconde collerette radiale externe 36, à un bord périphérique du couvercle 24, ici un second bord périphérique externe 42 de la première collerette radiale externe 34.

[0026] La bande de matière 38 est configurée pour être suffisamment flexible pour permettre, par sa déformation élastique, le pivotement du couvercle 24 par rapport au récipient 14 entre son état fermé et son état ouvert. La bande de matière 38 est par exemple de la même épaisseur axiale que les collerettes radiales externes 34, 36.

[0027] Avantageusement, le dispositif de conditionnement 10 comporte un réceptacle 44 agencé dans une

face externe 46 de la paroi principale 30 du couvercle 24.

[0028] Le réceptacle 44 est conformé pour recevoir par emboîtement élastique une spatule 48 et pour la retenir sur le couvercle 24 avant le prélèvement de produit cosmétique 12. La spatule 48 est destinée à être utilisée par un utilisateur pour le prélèvement de produit cosmétique 12 dans le récipient 14.

[0029] Le réceptacle 44 forme ici un évidement 50, ou renfoncement, dans la face externe 46 de la paroi principale 30 du couvercle 24.

[0030] L'évidement 50 a une forme générale complémentaire de la forme générale de la spatule 48.

[0031] De préférence, la spatule 48 se présente sous la forme d'un plectre, c'est-à-dire qu'elle a globalement une forme triangulaire plate avec des extrémités arrondies. L'évidement 50 a donc ici aussi une forme générale triangulaire avec des extrémités arrondies, ou sommets arrondis.

[0032] L'évidement 50 est délimité ici par deux rebords secondaires 52 qui s'étendent suivant une direction sensiblement radiale depuis un bord périphérique 54 de la paroi principale 30 du couvercle 24, vers le centre du couvercle 24, en se rejoignant pour former un sommet arrondi 56. L'évidement 50 est délimité aussi par le bord périphérique 54 de la paroi principale 30, qui forme un côté de l'évidement 50.

[0033] Le réceptacle 44 forme ici un décrochement 58, ou encoche, dans le bord périphérique 54 de la paroi principale 30 du couvercle 24.

[0034] Pour permettre l'emboîtement élastique de la spatule 48 dans le réceptacle 44, les rebords secondaires 52 de l'évidement 50 ont un profil en C concave visible en trait pointillé sur la figure 4. On peut en addition ou alternativement prévoir des ergots de retenue, en particulier agencés en périphérie du couvercle 24.

[0035] Sur les figures 1 et 2, la spatule 48 est montrée séparée du couvercle 24 et non alignée avec le réceptacle 44 associé.

[0036] Sur la figure 3, la spatule 48 est montrée séparée du couvercle 24 mais positionnée suivant une orientation permettant son montage dans le réceptacle 44.

[0037] Le dispositif de conditionnement 10 permet ainsi de monter la spatule 48 sur le couvercle 24, ce qui évite que la spatule 48 soit perdue et ce qui permet qu'elle soit toujours disponible pour l'utilisateur.

[0038] La configuration du couvercle 24 et du réceptacle 44 permettent une intégration complète de la spatule 48 dans le dispositif de conditionnement 10, sans que cela détériore son aspect extérieur. Ainsi, il n'y a pas d'aspérité sur le couvercle 24 qui pourrait nuire aux sensations au toucher de l'utilisateur.

[0039] De plus, la spatule 48 peut être utilisée pour inscrire un nom de marque ou un logo, ce qui rend le dispositif de conditionnement 10 plus attractif pour l'utilisateur.

LEGENDE

[0040]

5	10 : dispositif de conditionnement
	12 : produit cosmétique
	14 : récipient
	16 : rebord principal
	18 : alésage cylindrique
10	20 : fond plat
	22 : ouverture principale
	24 : couvercle
	26 : bord du récipient
	28 : élément de charnière
15	30 : paroi principale
	32 : jupe axiale
	34 : première collerette radiale externe
	36 : seconde collerette radiale externe
	38 : bande de matière
20	40 : premier bord périphérique externe
	42 : second bord périphérique externe
	44 : réceptacle
	46 : face externe
	48 : spatule
25	50 : évidement
	52 : rebord secondaire
	54 : bord périphérique de la paroi principale
	56 : sommet arrondi
	58 : décrochement
30	A1 : direction axiale principale
	A2 : axe de pivotement transversal

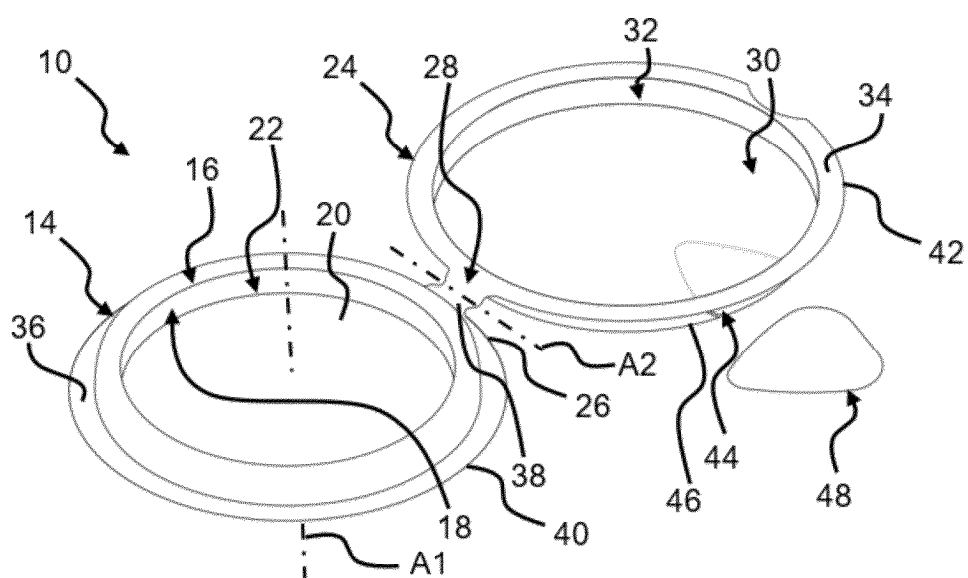
Revendications

1. Dispositif de conditionnement (10) de produit cosmétique (12), **caractérisé en ce qu'il comporte :**

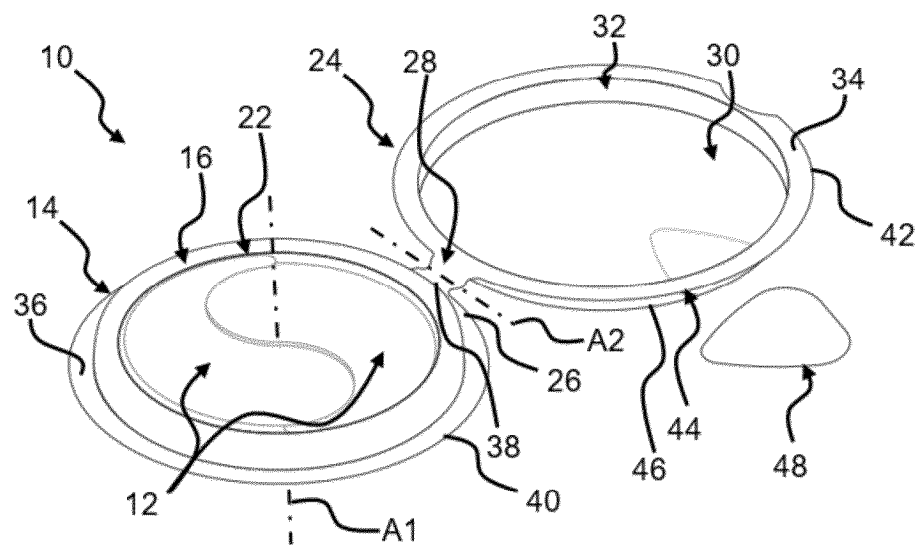
- un récipient (14) destiné à contenir le produit cosmétique (12), le récipient (14) comportant une ouverture principale (22),
- un couvercle (24) qui est lié à un bord du récipient (14) par l'intermédiaire d'un élément de charnière (28) de manière à pouvoir pivoter entre un état fermé dans lequel le couvercle (24) obture l'ouverture principale (22) et au moins un état ouvert qui permet de donner accès à l'ouverture principale (22) pour permettre un prélèvement de produit cosmétique (12),
- un réceptacle (44) agencé dans une face externe (46) de la paroi principale (30) du couvercle (24), le réceptacle (44) étant conformé pour recevoir par emboîtement élastique une spatule (48) et pour la retenir sur le couvercle (24) avant le prélèvement, la spatule (48) étant destinée à être utilisée pour le prélèvement de produit dans le récipient (14).

2. Dispositif de conditionnement (10) de produit cosmétique (12) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le réceptacle (44) forme un évidement (50), ou renfoncement, dans la face externe (46) de la paroi principale (30) du couvercle (24), l'évidement (50) étant délimité par au moins deux rebords secondaires (52) qui s'étendent suivant une direction sensiblement radiale depuis un bord périphérique (54) de la paroi principale (30) du couvercle (24) vers le centre du couvercle (24). 10
3. Dispositif de conditionnement (10) de produit cosmétique (12) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le réceptacle (44) forme un décrochement (58), ou encoche, dans le bord périphérique (54) de la paroi principale (30) du couvercle (24). 15
4. Dispositif de conditionnement (10) de produit cosmétique (12) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le réceptacle (44) a globalement une forme triangulaire avec des extrémités arrondies, à la manière d'un plectre, et **en ce que** l'un des côtés du réceptacle (44) est affleurant avec le bord périphérique (54) de la paroi principale (30) du couvercle (24). 20 25
5. Dispositif de conditionnement (10) de produit cosmétique (12) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le récipient (14), le couvercle (24), et l'élément de charnière (28) sont réalisés d'une seule pièce. 30
6. Dispositif de conditionnement (10) de produit cosmétique (12) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** l'élément de charnière (28) est constitué d'une bande de matière (38) reliant un bord périphérique du récipient (14) à un bord périphérique du couvercle (24), ladite bande de matière (38) étant suffisamment flexible pour permettre le pivotement du couvercle (24) par rapport au récipient (14) entre son état fermé et son état ouvert qui permet de donner accès à l'ouverture principale (22). 35 40
7. Dispositif de conditionnement (10) de produit cosmétique (12) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le récipient (14) et le couvercle (24) sont conformés de manière que, dans l'état fermé du couvercle (24) sur le récipient (14), le dispositif de conditionnement (10) a globalement la forme d'un disque. 45 50
8. Dispositif de conditionnement (10) de produit cosmétique (12) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le couvercle (24) comporte une première collerette radiale externe (34) qui est prévue pour venir en appui axial contre une seconde collerette radiale externe (36) appartenant au récipient (14). 55
9. Dispositif de conditionnement (10) de produit cosmétique (12) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comporte la spatule (48) qui est montée emboîtée dans le réceptacle (44).

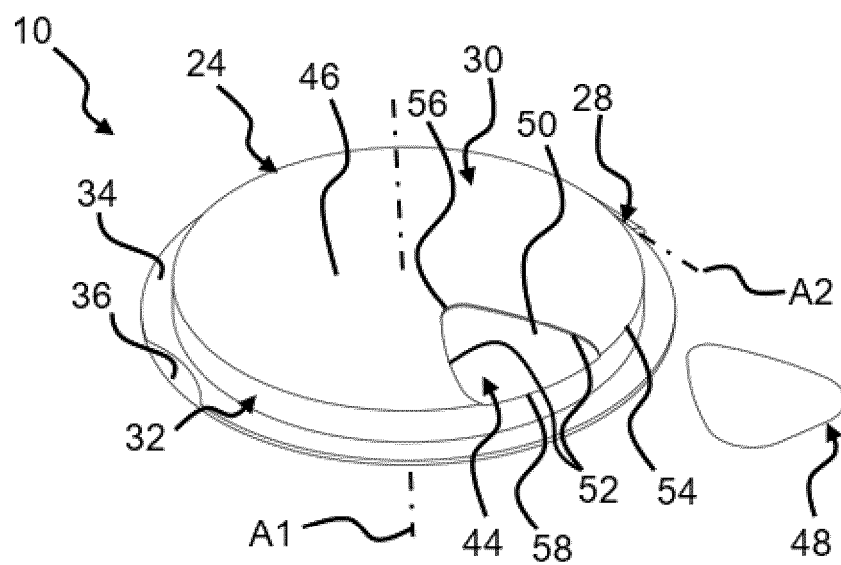
[Fig.1]



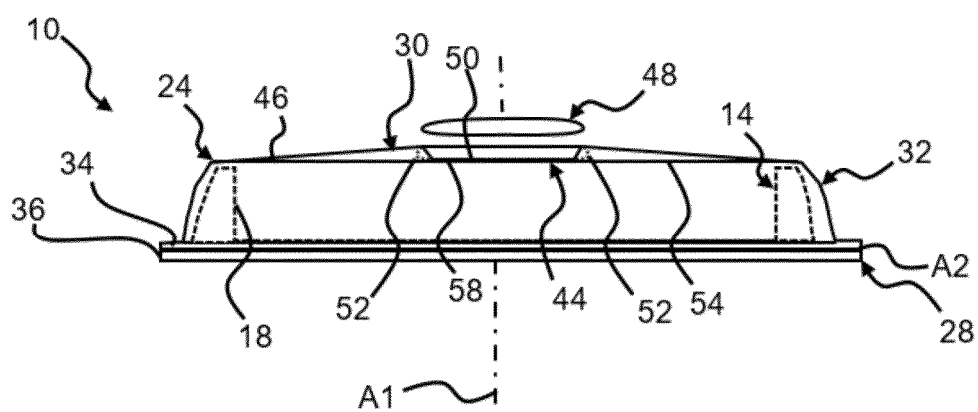
[Fig.2]



[Fig.3]



[Fig.4]





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 25 21 2829

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2010/307521 A1 (PIRES LEO CLIFFORD [US] ET AL) 9 décembre 2010 (2010-12-09)	1-3,5-7, 9	INV. A45D33/00
Y	* alinéas [0017], [0049]; figures 1,2 *	4	A45D33/26
A	-----	8	A45D40/18
Y	AU 2017 101 882 A4 (REA DEEMING BEAUTY INC DBA BEAUTYBLENDER [US]) 9 juillet 2020 (2020-07-09)	4	
	* page 1, lignes 19-31; figure 2A *		
A	----- KR 101 354 644 B1 (SAMWHA PLASTIC IND CO [KR]) 21 janvier 2014 (2014-01-21)	1	
	* alinéa [0033] - alinéa [0048] *		

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45D
Lieu de la recherche La Haye			Examineur Nicolás, Carlos
Date d'achèvement de la recherche 9 février 2026			
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 25 21 2829

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09-02-2026

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2010307521 A1	09-12-2010	AUCUN	

AU 2017101882 A4	09-07-2020	AU 2017101882 A4	09-07-2020
		AU 2017210945 A1	06-09-2018
		CA 3012449 A1	03-08-2017
		CN 209983684 U	24-01-2020
		EA 201891689 A1	28-02-2019
		EP 3568042 A1	20-11-2019
		KR 20180122331 A	12-11-2018
		SG 11201806314X A	30-08-2018
		US 2017208919 A1	27-07-2017
		WO 2017131949 A1	03-08-2017

KR 101354644 B1	21-01-2014	AUCUN	

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82